



## Compte-rendu relatif à la consultation écrite du GAL du 19 au 26 juin 2020

La consultation écrite du GAL Comminges Pyrénées a été organisée en vue de programmer 5 dossiers de demande d'aide LEADER.

**Les 5 dossiers ont été sélectionnés.** Comme le prévoit le règlement intérieur du GAL Comminges Pyrénées, les décisions sont adoptées à la majorité et en respect du principe du double quorum.

Ci-dessous la liste des dossiers programmés avec la note finale attribuée, le décompte des avis et le montant de l'aide LEADER octroyée au projet. Le détail de la note est indiqué en annexe.

### Liste des personnes ayant participé à la consultation écrite

Membres titulaires du collège public : 7	SIOUTAC Gilbert LOUBEYRE Guy GROS Joël DOUGNAC Jean-Claude MARTIN Robert NOMDEDEU Raymond BRILLAUD Philippe
Membres titulaires du collège privé : 10	SAUNIER BORELL Philippe PAULUS Cédric DUVERNAY Joël MERCIER Claire Emmanuelle MONTSARRAT Philippe NEUMAN Jean-Pierre GOIRAND Georges GODICHAUD Patrick
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 2	DE BRETAGNE Loïc DUMAIL Bernard
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 2	TALBOT Julie LASSERE Gisèle
Membres suppléants du collège public sans voix délibérative : 1	GIMENEZ Philippe

Le double quorum a été atteint : 20 membres se sont exprimés dont 19 ayant voix délibérative : 9 membres du collège public et 10 membres du collège privé. La règle du double quorum est respectée (au moins la moitié des membres présents et au moins la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

### Proposition de modification de la maquette financière

Les montants restants sur les fiches-actions 2 et 11 ne permettent pas de couvrir l'aide sollicitée par 2 dossiers pour cette programmation.

Il est proposé au GAL de transférer les montants nécessaires pour la programmation de ces 2 dossiers à partir de la fiche-action 4 :

- **12 793,11 € transféré de la fiche-action 4 à 2**
- **1 939,20 € transféré de la fiche-action 4 à 11**

Les membres du comité valident la nouvelle répartition de l'enveloppe LEADER à l'unanimité. Les modifications seront apportées à l'annexe 2 de la convention LEADER.

En vertu des articles 4 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un courrier de notification pour une prise d'effet en date du 26 juin 2020 sera transmis à la Région et à l'ASP.

## Programmation de 5 dossiers

### 1) Animation et gestion du programme LEADER 2020 (PETR Pays Comminges Pyrénées)

Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable  
Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 43 224,77 €.

### 2) AREO (Artisan de la Rénovation Energétique d'Occitanie) en Pays Comminges Pyrénées (Chambre de métiers de l'artisanat de Haute-Garonne)

Notation du projet : 24/30 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7 /10
- 2/ La stratégie locale : 9/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 3/3

Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable  
Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 26 022,85 €.

Détail : 19 avis positifs attribuant la note de 24/30

### 3) Création et aménagement d'un réseau de sentiers de randonnées (CC Cœur et Coteaux du Comminges)

Notation du projet : 20/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8 /10
- 2/ La stratégie locale : 9/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable  
Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 100 000 €.

Détail : 17 avis positifs dont 15 avis attribuant la note de 20/28, 2 avis attribuant la note de 28/28 (Monsieur De Bretagne et Monsieur Sioutac n'ont pas pris part au vote).

#### 4) Maison médicale de Salies du Salat (Communauté de communes Cagire Garonne Salat)

**Notation du projet : 16/28 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 4 /10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

**Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable**

**Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 50 000 €.**

Détail : 18 avis positifs dont 17 avis attribuant la note de 16/28 et 1 avis attribuant la note de 22/28 (Monsieur Dougnac n'a pas pris part au vote)

#### 5) Start Up de Territoire Comminges (Association Midi-Pyrénées Actives)

**Notation du projet : 24/30 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8 /10

2/ La stratégie locale : 11/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 3/3

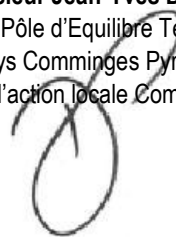
**Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable**

**Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 40 978,04 €.**

Détail : 19 avis positifs dont 17 avis attribuant la note de 24/30, 1 avis attribuant la note de 26/30 et 1 avis attribuant la note de 20/30.

**Un état d'avancement de la maquette financière LEADER est présenté à la fin de ce document, ainsi que le détail des notes attribuées aux dossiers.**

**Monsieur Jean-Yves DUCLOS**  
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Pays Comminges Pyrénées  
et du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées



Etat d'avancement de la maquette financière LEADER au 26/06/2020

41 dossiers ont été programmés à ce jour représentant 61,3 % de la maquette globale soit 1881284,13 €.

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Enveloppes LEADER dédiées	Programmé	%	Reste à programmer	Nombre de projets programmés
1 - Patrimoine / culture	212 500 €	212 151,88 €	99,8%	348 €	5
2 - Innovation / TIC / ESS	175 293 €	175 293,11 €	100,0%	0 €	5
3 - Tourisme	600 000 €	430 780,45 €	71,8%	169 220 €	7
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	585 268 €	310 181,14 €	53,0%	275 087 €	7
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	460 000 €	238 957,14 €	51,9%	221 043 €	4
6 - Equipements et services de proximité (santé)	400 000 €	150 000,00 €	37,5%	250 000 €	2
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	145 000 €	64 209,60 €	44,3%	80 790 €	2
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	125 000 €	29 480,66 €	23,6%	95 519 €	2
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	180 000 €	83 290,95 €	46,3%	96 709 €	2
10 - Coopération	0 €	- €		0 €	0
11 - Animation et gestion du GAL	186 939 €	186 939,20 €	100,0%	0 €	5
<b>TOTAL</b>	<b>3 070 000 €</b>	<b>1 881 284,13 €</b>	<b>61,3%</b>	<b>1 188 716 €</b>	<b>41</b>

## Annexe : détail des notes attribuées

### AREO (Artisan de la Rénovation Energétique d'Occitanie) en Pays Comminges Pyrénées (Chambre de métiers de l'artisanat de Haute-Garonne)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>7</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	2
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>9</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>5</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (3 points)</b>	<b>3</b>
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en œuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	1
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	1

### Création et aménagement d'un réseau de sentiers de randonnées (CC Cœur et Coteaux du Comminges)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>8</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>9</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>2</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>1</b>
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en œuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1

4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	NC

### Maison médicale de Salies du Salat (CC Cagire Garonne Salat)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>4</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	0
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>9</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>2</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>1</b>
4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en œuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	NC

### Start-up de territoire (Association Midi-Pyrénées Actives Occitanie)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>8</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1, 2)	2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1, 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1, 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>11</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>2</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (3 points)</b>	<b>3</b>

4. A. a. Le projet tient compte de l'existant et des démarches en cours (le projet prend en compte les acteurs en adéquation avec le projet et tient compte des équipements existants) : mode de pilotage et méthodologie de mise en œuvre détaillés et jugés adaptés (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (NC, 0 ou 1)	1